

BIBLIOTHÈQUE DE DROIT PUBLIC

sous la direction de

MARCEL WALINE

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris

TOME XCIII



L'AUTORITÉ DE CHOSE DÉCIDÉE

PAR

ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG

Agrégé des Facultés de Droit

Préface de

GEORGES VEDEL

Professeur à la Faculté de Droit
et des Sciences Economiques de Paris

Doyen honoraire

Ouvrage honoré d'une subvention du Ministère
de l'Education Nationale et couronné par la
Faculté de Droit et des Sciences Economiques
de Paris

P A R I S

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

R. PICHON & R. DURAND-AUZIAS

20, Rue Soufflot, 20

—
1969

S o m m a i r e

INTRODUCTION	1
--------------------	---

TITRE PREMIER

De l'autorité provisoire à l'autorité définitive de chose décidée	13
<i>Chapitre Premier</i> : La forme unilatérale	13
SECTION I. — <i>L'autorité provisoire de chose décidée</i>	47
<i>Chapitre II</i> : La force obligatoire	48
<i>Chapitre III</i> : La force exécutoire	104
SECTION II. — <i>Vers l'autorité définitive de chose décidée</i>	145
<i>Chapitre IV</i> : La « force d'inertie »	145
<i>Chapitre V</i> : La force de chose décidée	173

TITRE II

Les limites de l'autorité définitive de chose décidée	205
SECTION I. — <i>La contestabilité : l'absence d'autorité matérielle de chose décidée</i>	209
<i>Chapitre Premier</i> : Le principe de contestabilité de l'acte administratif	209

<i>Chapitre II : Voies et moyens de contestation de la chose définitivement décidée</i>	278
SECTION II. — <i>La précarité : les atteintes à l'autorité formelle de chose décidée</i>	346
<i>Chapitre III : Le principe de précarité de l'acte administratif</i>	346
<i>Chapitre IV : Voies et moyens de mutation de la chose définitivement décidée</i>	352
CONCLUSION	419